



RESTAURATEUR

ENTREPRISE

Nom entreprise :
McDonald's France

Chiffre d'Affaires (2018) :
995 466 700.00 €

Effectif (2018) : 210 000
personnes

Pays (siège social) :
France

Site internet :
<https://www.mcdonalds.fr/>

Contact:

Siège social :
01 30 48 60 00



MCDONALD'S, pour une gestion durable des déchets, de leur conception à leur valorisation

CONTEXTE

En 40 ans, la quantité de déchets que nous produisons a doublé. La gestion des déchets s'est continuellement améliorée, avec notamment en 1992, l'apparition du recyclage. Mais cette valorisation ne suffit pas, une grande partie de nos déchets pourraient être valorisés ou évités. Depuis plusieurs années, McDonald's a pris sa part de responsabilité et travaille sur l'optimisation de la conception de ses emballages (volume, choix des matériaux) et leur valorisation, afin de réduire leur impact sur l'environnement, en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de pression sur les ressources naturelles.

OBJECTIFS

- Eco-conception des emballages : réduction du poids et du volume des emballages, sélection de matières d'origine renouvelable, substitution du plastique par le carton
- Implantation d'un tri efficient dans les salles de tous les restaurants
- Valorisation en fin de vie de l'ensemble des déchets : cartons, huiles de friture, emballages, déchets organiques



Les bornes de tri du McDo de Surgères

DÉMARCHE

Depuis plus de 20 ans, l'entreprise travaille sur l'éco-conception de ses emballages dans le but d'optimiser leur poids, leur taille et d'utiliser des matériaux recyclés ou recyclables dans une logique zéro plastique. Depuis novembre 2019, les pailles et les couvercles des boissons froides ne sont plus en plastique mais en fibre de papier, économisant ainsi 1200 tonnes de plastique par an. Aujourd'hui, 96% des emballages et accessoires de service des restaurants sont en papier ou en carton et la majorité d'entre eux est composée de plus de 72% de fibres recyclées. 99% des fibres de papier proviennent de forêt légalement exploitées et 57% de forêts certifiées (FSC ou PEFC). Pour les 4% de plastiques restants, correspondant aux couverts, bols et autres ustensiles, des solutions alternatives sont à l'étude ou en cours de test.

Dans une logique de considération globale du circuit du déchet, son devenir en fin de vie est également valorisé par l'entreprise. Au printemps 2019, McDonald's s'est engagé auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire, à déployer le tri en salle dans tous ses restaurants. Le principe fondateur est le suivant « Les restaurants proposant le tri en salle doivent tous disposer d'une solution qui garantisse le recyclage et la valorisation des flux collectés ». Afin d'atteindre cet objectif, l'entreprise a élaboré un plan d'action en partenariat avec les acteurs publics et privés de la collecte des déchets, et mis en œuvre des moyens techniques et une équipe dédiée. En mars 2020, 45% des restaurants avaient réalisé ou signé la mise en place du tri avec une filière de recyclage identifiée.

En cuisine, l'objectif est d'améliorer les filières de valorisation, déjà en place depuis 15 ans, en les élargissant à d'autres déchets (biodéchets). Les camions de livraison, qui fonctionnent avec du carburant issu d'huile alimentaire usagée, récupèrent déjà différents déchets spécialisés pour les redistribuer vers des filières de recyclage adaptées.

Pour en savoir plus

<https://www.mcdonalds.fr/entreprise/jdd/2019/#/page/8>

FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS

- Action sur l'ensemble de la filière, en partenariat avec les fournisseurs de McDonald's
- Association avec des prestataires privés du secteur et avec les collectivités et acteurs publics locaux
- Inscription dans une logique globale d'économie circulaire

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none">• Coopération entre restaurants par une mutualisation des tournées de collecte• Intégration de l'entreprise dans les enjeux de la transition écologique en démontrant sa prise de responsabilité• Partenariat avec de nombreux acteurs locaux reconnus (comme l'ADEME Auvergne Rhône-Alpes)	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des filières de recyclage sur l'ensemble du territoire• Ouverture de nouvelles filières et innovations (exemple des biocarburants issus d'huile de friture)• Diminution de l'impact environnemental de l'entreprise